

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

DIRECTION DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA
FORMATION CONTINUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



Programme National d'Amélioration des
Premiers Apprentissages Scolaires
(PNAPAS)

**ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANT(E)S
DES COURS PRÉPARATOIRES PREMIÈRE
ET DEUXIÈME ANNÉES
A LA MISE EN ŒUVRE DU PNAPAS**

DOCUMENT DE FORMATION

OBJECTIF GENERAL

Renforcer les capacités des enseignants à la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires (PNAPAS).

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- S'approprier :
 - les rôles des accompagnateurs ;
 - les activités de l'accompagnement;
 - les outils de l'accompagnement;
- Mettre en œuvre l'accompagnement des enseignants.

COMPETENCES VISEES

- Connaître la définition de l'accompagnement ;
- Connaître les accompagnateurs et leurs rôles ;
- Connaître les activités de l'accompagnement ;
- Utiliser correctement les outils de l'accompagnement ;
- Appliquer correctement l'accompagnement des enseignants.

SUPPORTS DE FORMATION

- Le document de formation : Accompagnement des enseignant(e)s des cours préparatoires première et deuxième années à la mise en œuvre du PNAPAS ;
- Le conducteur de la formation ;

SOMMAIRE

1. Définition de l'accompagnement	3
2. Les accompagnateurs (les mentors)	3
3. Les acteurs de l'accompagnement.....	3
4. Rôles et Responsabilités des accompagnateurs.....	3
a) L'accompagnateur de proximité	4
b) L'accompagnateur de secteur	4
c) L'accompagnateur de circonscription	4
5. Les activités de l'accompagnement.....	5
a) Visites de classes.....	5
b) Les réunions	6
d) Traitement des données d'observation de classe	Erreur ! Signet non défini.
6. Les outils de chaque acteur	8
a) Les outils de l'enseignant :	8
b) Les outils du DEP	8
c) Les outils du CPPP	9
d) Les outils de l'IEPP	9

1. Définition de l'accompagnement

L'accompagnement désigne une relation interpersonnelle de soutien, une relation d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

Dans cet accompagnement, une personne d'expérience offre son expertise à une autre personne qui a des compétences ou des connaissances à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre.

2. Les accompagnateurs

L'accompagnateur est un facilitateur, un médiateur, un coach. Il est l'intermédiaire entre le savoir à enseigner et les pratiques enseignantes d'une part et l'enseignant d'autre part. Il doit inspirer confiance à l'enseignant.

L'accompagnateur doit avoir une bonne maîtrise des méthodologies des disciplines, des contenus d'enseignement-apprentissage et des pratiques enseignantes afin d'aider les enseignants à mieux les appliquer.

Au niveau du PNAPAS, les accompagnateurs sont : le Directeur d'École Primaire (DEP), le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et du Primaire (CPPP) et l'Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP).

3. Les acteurs de l'accompagnement

Les différents acteurs qui interviennent dans le dispositif de l'accompagnement sont :

- l'enseignant;
- le Directeur d'école (DEP);
- le Conseiller pédagogique du préscolaire et primaire (CPPP);
- l'Inspecteur de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP);
- le chef d'antenne de la pédagogie et de la formation continue (CAPFC) ;
- le Directeur régional de l'éducation nationale de l'alphabétisation (DRENA).

4. Rôles et Responsabilités des accompagnateurs

Les accompagnateurs soutiennent les enseignants dans la mise en œuvre des activités de développement des compétences et de soutien aux apprentissages, pour garantir le bon fonctionnement du programme, à l'effet d'assurer de façon durable l'amélioration des compétences des élèves.

Les accompagnateurs doivent se focaliser sur le résultat à atteindre par les enseignants en priorisant le respect de leur dignité. C'est ainsi qu'ils pourront maintenir leur motivation.

Il y a trois types d'accompagnateurs, à savoir le DEP, le CPPP et l'IEPP.

a) L'accompagnateur de proximité

L'accompagnateur de proximité est le Directeur d'École Primaire (DEP). Il a les rôles et responsabilités suivants :

- Soutenir les enseignants de son école dans la mise en œuvre des activités du programme.
- Visiter chaque enseignant une fois par **quinzaine** pour observer les activités de lecture et de mathématiques.
- Organiser des réunions hebdomadaires avec les enseignants pour échanger sur les aspects positifs de leurs prestations, les points à améliorer et faire des suggestions.
- Participer aux réunions mensuelles organisées par le Conseiller Pédagogique, l'accompagnateur de secteur.
- Remonter à la hiérarchie les problèmes non résolus de son école.

b) L'accompagnateur de secteur

L'accompagnateur de secteur est le CPS. Il a les rôles et responsabilités suivants :

- Visiter les écoles afin d'observer la mise en œuvre effective du programme de mathématiques et de lecture.
- Visiter chaque enseignant une fois par **mois** pour observer les activités de lecture et de mathématiques.
- Traiter les données d'observation de classes chaque mois pour dégager les besoins de formation des enseignants.
- Former les enseignants de son secteur avec l'appui technique des formateurs nationaux à travers des journées pédagogiques.
- Soutenir les enseignants et les directeurs d'école de son secteur.
- Organiser des réunions mensuelles avec les Directeurs d'Ecoles de son secteur.
- Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre à l'IEPP.

c) L'accompagnateur de circonscription

L'accompagnateur de circonscription est l'IEPP. Il a les rôles et responsabilités suivants :

- Visiter les écoles afin d'observer la mise en œuvre effective du programme de mathématiques et de lecture.
- Visiter chaque enseignant une fois par **trimestre** pour observer les activités de lecture et de mathématiques.
- Analyser ses données d'observation de classes et celles des CPPP pour dégager les besoins de formation ou de renforcement des capacités des enseignants et des CPPP.
- Former les CPPP de sa circonscription.
- Former les enseignants de sa circonscription avec l'appui technique des formateurs nationaux à travers des journées pédagogiques.
- Soutenir les enseignants et les accompagnateurs (DEP et CPPP) de sa circonscription.
- Organiser des réunions bimestrielles avec les CPPP de sa circonscription.
- Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre à la DRENA et l'APFC.

5. Les activités de l'accompagnement

a) Visites de classes

❖ La visite de classe de l'accompagnateur de proximité (DEP)

L'accompagnateur de proximité doit visiter chaque enseignant durant le temps de mise en œuvre d'une séance de lecture et de mathématiques (acquisition systématique, activités d'évaluation et activités de soutien). Il doit consigner ses remarques dans le cahier d'observations.

Pour ce faire, il doit se poser des questions avant la visite de classe :

- Quelles sont les classes qui sont confrontées à des défis ? Des défis liés à la taille des classes (effectifs), l'assiduité des élèves...
- Quels sont les enseignants qui éprouvent des difficultés à maîtriser les contenus d'enseignement, à appliquer les méthodologies et les pratiques enseignantes ?

❖ La visite de classe de l'accompagnateur de secteur (CPS)

L'accompagnateur de secteur doit mener les actions suivantes :

- planifier les visites de classe ;
- visiter toutes les écoles de son secteur une fois par mois pour observer les activités de développement des compétences et de soutien aux apprentissages ;
- échanger avec les enseignants et le Directeur d'École sur les points forts de leurs prestations et sur les points à améliorer.
- exploiter les rapports de synthèse des réunions hebdomadaires.

Pour ce faire, il doit se poser des questions avant la visite de classe :

- Quelles sont les écoles qui sont confrontées à des défis ? Des défis liés à la taille des classes (effectifs), l'assiduité des élèves...
- Quels sont les enseignants qui éprouvent des difficultés à maîtriser les contenus d'enseignement, à appliquer les méthodologies et les pratiques enseignantes ?

❖ La visite de classe de l'accompagnateur de circonscription (IEPP)

L'accompagnateur de circonscription doit mener les actions suivantes :

- planifier les visites de classe ;
- visiter 5 écoles de sa circonscription par mois pour observer les activités de développement des compétences et de soutien aux apprentissages ;
- échanger avec les enseignants et les Directeurs d'École sur les points forts de leurs prestations et sur les points à améliorer pour faire des recommandations ;
- échanger avec les CPS sur les données de leurs observations de classe.

Les visites de classe de l'accompagnateur de circonscription doivent lui permettre de/d' :

- connaître les écoles qui sont confrontées à des défis (des défis liés à la taille des classes (effectifs), l'assiduité des élèves...
- identifier les enseignants qui éprouvent des difficultés à maîtriser les contenus d'enseignement, à appliquer les méthodologies et les pratiques enseignantes.

- Identifier les CPS qui éprouvent des difficultés à réaliser l'accompagnement.

b) Les réunions

❖ Réunions Hebdomadaires

Les réunions hebdomadaires sont des réunions formelles entre l'accompagnateur de proximité et les enseignants. Elles se déroulent chaque vendredi après-midi au niveau de l'école et sont animées par le DEP. La durée est de 1 heure.

Un rapport de réunion doit être rédigé conformément au canevas de rapportage proposé à cet effet. Le DEP doit relever les points non-résolus afin d'en discuter avec l'accompagnateur du secteur (CPPP) lors de la prochaine réunion mensuelle.

L'ordre du jour d'une réunion hebdomadaire se présente comme suit :

- **Le bilan des activités hebdomadaires :**
 - Points des activités réalisées pendant la semaine ;
 - Echanges sur les difficultés rencontrées et les succès réalisés par les enseignants ;
 - Echanges sur le cas des apprenants.es en difficultés d'apprentissage.
- **Les recommandations :**
 - Recommandations en fonction des observations de la semaine ;
 - Planification des activités de la semaine suivante.

❖ Réunions mensuelles

Les réunions mensuelles se déroulent chaque mois au niveau du secteur pédagogique et sont animées par l'accompagnateur de secteur (CPS). Un rapport de réunion doit être rédigé par le CPS en utilisant le canevas de rapportage des réunions mensuelles et transmis à l'IEPP. La durée de cette réunion est de 1 heure 30 minutes.

L'ordre du jour d'une réunion mensuelle s'articule autour des points ci-dessous :

- **Le bilan des activités hebdomadaires :**
 - Nombre de visites pédagogiques ;
 - Nombre de réunions hebdomadaires tenues ;
 - Nombre d'enseignants (hommes et femmes) appliquant correctement les méthodologies ;
 - Nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en lecture :
 - 1- lecture individuelle à voix haute,
 - 2- correction individuelle,
 - 3- Explication de mots nouveaux et compréhension
 - Nombre d'enseignants mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en mathématiques :
 - 1- manipulation,
 - 2- schématisation,
 - 3- questionnement
 - Nombre d'apprenants (filles et garçons) ayant réalisé des progrès.
- **Les échanges sur les pratiques :**
 - Les succès enregistrés pendant la mise en œuvre par les apprenants ;
 - La pratique des activités (séances et activités de soutien en mathématiques et en lecture) ;
 - L'application des pratiques enseignantes ;

- L'interaction entre les acteurs ;
- La résolution des difficultés liés à la mise en œuvre des pratiques enseignantes ;
- Le niveau de performance des enseignants.

- **Les recommandations sur les activités observées.**

L'accompagnateur de secteur rédige un rapport après chaque réunion mensuelle et le transmet à l'Inspecteur (IEPP). Ce rapport doit prendre en compte les points suivants :

- les trois pratiques enseignantes ;
- les journées pédagogiques le mois ;
- l'incidence des trois pratiques enseignantes sur le rendement des apprenants ;
- les difficultés non résolues ;

NB : Joindre au rapport à transmettre à l'IEPP, la liste de présence des DEP à cette réunion.

- ❖ **Réunion bimestrielle**

Les réunions bimestrielles se déroulent tous les 2 mois à l'inspection de l'enseignement préscolaire et primaire et sont animées par l'accompagnateur de circonscription. Un rapport de réunion doit être rédigé en utilisant le canevas de rapportage des réunions bimestrielles et transmis à la DRENA et à l'APFC. La durée de cette réunion est de 2 heures.

L'ordre du jour d'une réunion bimestrielle s'articule autour des points ci-dessous :

- **Le bilan des activités bimestrielles :**

- Nombre de visites pédagogiques ;
- Nombre de réunions mensuelles tenues ;
- Nombre d'enseignants appliquant correctement les méthodologies ;
- Nombre d'enseignants mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en lecture ;
 - 1- lecture individuelle à voix haute,
 - 2- correction individuelle,
 - 3- Explication de mots nouveaux et compréhension
- Nombre d'enseignants mettant en œuvre les 3 pratiques enseignantes en mathématiques :
 - 1- manipulation,
 - 2- schématisation,
 - 3- questionnement
- L'amélioration du niveau d'acquisition des apprenants ;
- Nombre de CPS dont au moins 75% d'enseignants appliquent correctement les trois pratiques.

- **Les échanges sur les bonnes pratiques :**

- Les succès enregistrés par les élèves pendant la mise en œuvre du programme ;
- L'amélioration du niveau d'acquisition des apprenants.

- **Les difficultés relatives à :**

- la pratique des activités ;
- l'application des pratiques enseignantes ;
- l'interaction entre les acteurs ;
- La résolution des difficultés liés à la mise en œuvre des pratiques enseignantes ;

- le niveau de performance des enseignants.

- **Les recommandations sur les activités observées.**

L'accompagnateur de secteur rédige un rapport après chaque réunion mensuelle et le transmet à l'Inspecteur (IEPP). Ce rapport doit prendre en compte les points suivants :

- les trois pratiques enseignantes ;
- les journées pédagogiques s'il y en a eu dans le mois ;
- L'amélioration du niveau d'acquisition des apprenants ;
- les difficultés non résolues.

NB : Joindre au rapport à transmettre au DRENA, la liste de présence des CPPP à cette réunion.

c) Les journées pédagogiques

Le CPS est chargé d'organiser une journée pédagogique avec tous les enseignants et les directeurs des écoles de son secteur pédagogique.

Le but de ces journées pédagogiques est de faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

Les points qui seront développés vont s'appuyer naturellement sur les difficultés rencontrées par les enseignants.

Les contenus des journées pédagogiques seront fonction de la progression des contenus de développement des compétences et de soutien aux apprentissages.

Le CPS s'inspirera des rapports de synthèse des réunions hebdomadaires et des bulletins de visite pour déterminer le thème de la journée pédagogique.

6. Les outils de chaque acteur

a) Les outils de l'enseignant :

- la fiche de réflexions hebdomadaires sur les pratiques de classe en mathématiques : la manipulation, la schématisation, le questionnement ;
- la fiche de réflexions hebdomadaires sur les pratiques enseignantes en lecture-écriture : le suivi de l'indication du doigt pendant la lecture individuelle, la correction individuelle (feed-back correctif), l'explication de mots nouveaux et la compréhension ;

N.B : les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture doivent être portées à la connaissance des enseignants.

b) Les outils du DEP

- les fiches des rapports des réunions hebdomadaires/le canevas de rapport des réunions ;

- le planning des observations de classe élaboré par le Directeur d'école ;
- La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaire sur les pratiques enseignantes en mathématiques : la manipulation, la schématisation, le questionnement (comment et pourquoi) ;
- la fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires sur les pratiques enseignantes en lecture-écriture : le suivi de l'indication du doigt pendant la lecture individuelle, la correction individuelle (feed-back correctif), l'explication de mots nouveaux et la compréhension ;
- les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture.

c) Les outils du CPPP

- le planning des observations de classe élaboré par le CPPP ;
- les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture ;
- la fiche de suivi de l'école ;
- les fiches des rapports des réunions mensuelles/le canevas de rapport des réunions mensuelles ;
- le document de synthèse des réflexions des enseignants sur les fiches élaborées pour la mise en œuvre des programmes de mathématiques et de lecture-écriture.

d) Les outils de l'IEPP

- les fiches des rapports des réunions bimestrielles ;
- les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture-écriture ;
- le document de synthèse des réflexions des enseignants sur les fiches élaborées pour la mise en œuvre des programmes de mathématiques et de lecture-écriture ;
- le canevas de rapport des rencontres des accompagnateurs ;
- le planning des observations de classe élaboré par l'IEPP.